



**Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux**

DIRECTION GENERALE

OBJET : Réunion du Conseil Municipal

(Articles L2121-7, L2121-10 du code général des collectivités territoriales)

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à participer au Conseil Municipal qui se réunira en session ordinaire le :

**Jeudi 29 octobre 2026
à 20h00
Salle du Conseil municipal**

L'ordre du jour complet et les rapports correspondants sont joints à la présente convocation.

AFFICHÉ LE : vendredi 16 octobre 2026

Le Maire,
Joffrey DUPOIZAT



COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIERES

10 rue de la mairie – 69290 SAINT-GENIS-LES-OLLIERES

Tel : 04.78.57.05.55 – Fax : 04.78.44.67.23

accueil@marie-stgenislesollieres.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2026

Rapporteur	N°	ORDRE DU JOUR
		- Installation de Madame Anaïs LEZIN en tant que conseillère municipale - Appel nominal - Désignation du secrétaire de séance

		PROJETS DES DÉLIBÉRATIONS :
M. LE MAIRE	1	- Approbation des PV des séances précédentes
M. LE MAIRE	2	- Maintien du poste de 4ème Adjoint au Maire
M. LE MAIRE	3	- Élection du 4ème Adjoint au Maire
M. LE MAIRE	4	- Désignation du conseiller délégué titulaire au SIGERLy.
Mme FAURE	5	- Remplacement d'un membre de la commission municipale aménagement du territoire
Mme FAURE	6	- Remplacement d'un membre de la commission municipale finances et ressources humaines
Mme FAURE	7	- Composition définitive du comité consultatif comité consultatif Dynamique locale
Mme FAURE	8	- Composition définitive du comité consultatif Enfance
Mme FAURE	9	- Composition définitive du comité consultatif solidarité
Mme FAURE	10	- Composition définitive du comité consultatif Économie et santé
Mme FAURE	11	- Composition définitive du comité consultatif Sécurité et voirie
Mme FAURE	12	- Composition définitive du comité consultatif Environnement et urbanisme
- <u>Compte-rendu des décisions municipales prises en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT :</u> NÉANT		